

Avis voté en plénière du 25 mars 2015

# Sécuriser les parcours d'insertion des jeunes

## Déclaration du groupe des entreprises

L'avis de suite proposé par le rapporteur poursuit un double objectif :

- examiner ce que sont devenues les recommandations formulées dans l'avis présenté en 2012 et en dresser un premier bilan ;
- à partir de ce bilan et de la situation des jeunes deux ans après le premier avis, réitérer certaines de ses recommandations et en formuler de nouvelles.

La partie constat de l'avis dresse un bilan complet et bien documenté sur l'évolution de la situation des jeunes, qui, malheureusement, s'est encore globalement détériorée.

Elle souligne la prise en compte par les pouvoirs publics de mesures inspirées par l'avis de 2012, comme par exemple la nomination d'un délégué interministériel à la jeunesse, l'amélioration des dispositifs d'aide aux jeunes en grande précarité, ou encore la réforme des bourses.

La seconde partie présente les nouvelles propositions destinées à sécuriser le parcours d'insertion sociale et professionnelle des jeunes.

Dans notre pays, trop de jeunes sont en grande difficulté et il est impératif de se mobiliser pour accompagner ceux qui ne sont ni en emploi, ni en formation.

Nous partageons les orientations de l'avis vers plus de simplification, de rationalisation des dispositifs et sur la nécessaire amélioration de l'information des jeunes notamment en matière d'orientation, d'accès à la formation, aux droits sociaux, et bien sûr à l'emploi.

Le rapporteur, et c'est la mesure phare de l'avis, préconise, à l'issue de l'évaluation prévue sur ce dispositif expérimental, de pérenniser la Garantie jeunes mise en place en 2013 et qu'elle devienne un droit.

Le groupe des entreprises porte un jugement positif sur cette Garantie jeunes, car d'une part elle est ciblée sur les jeunes le plus en difficulté et d'autre part elle consiste dans un accompagnement global, renforcé et individualisé, orienté vers la formation et l'emploi.

Nous sommes d'accord pour une montée en puissance de la Garantie jeunes sous réserve de la vérification de son efficacité et à condition de trouver les financements pérennes et générés par le redéploiement d'autres dispositifs et non par une augmentation de la dette ou de la fiscalité. Dans le mille-feuille des dispositifs et dans la confusion des aides et des droits, il doit exister des gisements d'économies.

En revanche, alors que l'État prévoit un budget de 164 millions d'euros pour 50 000 bénéficiaires en 2015, vouloir faire de la Garantie jeunes un droit pour tous les jeunes remplissant les critères sociaux d'éligibilité, ne nous paraît pas réaliste. Cela risque même de démobiliser les jeunes qui, in fine, faute de financements, ne pourront y avoir accès.

Notre devoir est de ne pas faire aux jeunes des promesses que nous ne pourrions pas tenir.

Le groupe des entreprises ne peut donc s'associer à la proposition de faire de la Garantie jeunes un droit, d'autant qu'aucune projection financière n'a été réalisée, mais que le coût pourrait atteindre des centaines de millions d'euros - voire plus - dans un contexte budgétaire particulièrement contraint par la persistance d'un grave déficit des finances publiques.

Dans ces conditions, et même si l'engagement et la détermination de notre jeune rapporteur pour favoriser une meilleure insertion des jeunes méritent d'être salués,

Le groupe des entreprises s'est abstenu lors du vote.